

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 novembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (*pouvoir de M. Hervé HOCQUARD*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir de M. Philippe LEJEUNE*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER (*pouvoir de Mme Geneviève MORGUE*), M. Hadi HMAMED (*pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI*), Mme Roselyne LECOMTE, M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Christian JOUANE*), M. Ludovic JAMET (*pouvoir de M. Alain-Louis MIE*), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Jean GUILBERT*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (*pouvoir à Mme BANULS*), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir à Mme Martine ARNAL*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Geneviève MORGUE (*pouvoir à M. Patrice PANNETIER*), M. Etienne DUPONT, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir à M. Hadi HMAMED*), Mme Pascale RENAUD, M. Christian JOUANE (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Alain-Louis MIE (*pouvoir à M. Ludovic JAMET*), Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), M. Erik LINQUIER, M. Jean GUILBERT (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 19 novembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 53
Nombre de pouvoirs : 13
Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.11.03 : Vidéoprotection - Adoption du schéma directeur 2013-2015, fixation de la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux dépenses communales et modification de la convention relative à la vidéoprotection urbaine passée avec les communes.

□ M. Jean-François PEUMERY, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la délibération n°2010-07-07, du Conseil communautaire du 6 juillet 2010, portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de vidéoprotection ;

Vu la délibération n°2010-12-10, du Conseil communautaire du 7 décembre 2010, adoptant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu la délibération n°2011-06-28, du Conseil communautaire du 28 juin 2011, modifiant le schéma directeur 2010-2012 en matière de vidéoprotection urbaine ;

Vu la délibération n°2012-04-28, du Conseil communautaire du 11 avril 2012, approuvant les dispositions de la convention relative à la vidéoprotection urbaine entre Versailles Grand Parc et les communes membres ;

Vu le projet d'avenant à cette convention ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013148-0005 des préfets des Yvelines et de l'Essonne portant modification du périmètre de Versailles Grand Parc étendu aux communes de Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay ;

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance au déploiement d'un système de vidéoprotection.

Le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a donc délibéré le 7 décembre 2010 sur l'approbation du schéma directeur de vidéoprotection 2010-2012, puis le 28 juin 2011 sur la modification de ce schéma afin, notamment, d'y intégrer les communes de Bailly et Noisy-le-Roi.

Le programme a été mis en œuvre et a permis de déployer :

- le réseau de transport pour les communes ayant adhéré au programme 2010-2012,
- le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction,
- les stations de visualisation dans les établissements des forces de police,
- 180 caméras (en fonctionnement à la fin de l'année 2013),
- le réseau de desserte pour ces 180 caméras,
- les stations de visualisation pour les communes ayant fait ce choix.

La communauté d'agglomération et les communes qui la constituent souhaitent aujourd'hui prolonger le programme et passer à une phase d'extension du système. Il est donc proposé d'adopter un nouveau schéma directeur pour les années 2013-2015. Ce document définit les objectifs et moyens de cette deuxième phase.

Les évolutions principales par rapport au programme 2010-2012 sont donc les suivantes :

- périmètre géographique : intégration des communes de Bougival et La-Celle-Saint-Cloud ;
- périmètre financier : inchangé, la distinction entre dépenses de niveau structurel prises en charge par Versailles Grand Parc et les dépenses de niveau communal demeure ;
- programme envisagé de travaux 2013-2015 :
 - le réseau de transport pour les communes de Bougival et La-Celle-Saint-Cloud,
 - l'augmentation éventuelle de la capacité de stockage du centre d'exploitation et toute adaptation nécessaire liée à l'extension du système,
 - les stations de visualisation du commissariat de La-Celle-Saint-Cloud
 - les caméras souhaitées par les communes qu'elles aient, ou non, adhéré au programme 2010-2012,
 - le réseau de desserte pour ces nouvelles caméras,
 - les stations de visualisation pour les communes souhaitant être équipées ;
- prise en charge des dépenses de niveau communal : enveloppe de Versailles Grand Parc par application d'un ratio par habitant pour les communes membres au 1^{er} janvier 2014 et enveloppe complémentaire pour les communes n'ayant pas bénéficié du programme 2010-2012.

Il est proposé de fixer ces enveloppes à :

- 10 € par habitant pour toutes les communes membres de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014 et souhaitant adhérer au programme de vidéoprotection ;
- 20 € supplémentaires par habitant pour les communes adhérant au programme 2013-2015 mais n'ayant pas bénéficié du programme 2010-2012.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération a établi avec l'ensemble des communes une convention relative à la vidéoprotection urbaine dont le modèle a été voté le 11 avril 2012. Ce modèle comporte une disposition qu'il est proposé de modifier aujourd'hui. En effet, la rédaction actuelle prévoit à son article 12.1 que :

« Dans le cas où la fourniture de l'énergie électrique n'est pas assurée à partir d'une armoire SLT ou éclairage public, ou encore d'un raccordement dans un bâtiment communal, la Commune assistera Versailles Grand Parc pour l'implantation d'un coffret ERDF, qui reste de la responsabilité et à la charge de Versailles Grand Parc. ».

Il est proposé de remplacer ce paragraphe par :

« Dans le cas où la fourniture de l'énergie électrique n'est pas assurée à partir d'une armoire SLT ou éclairage public, ou encore d'un raccordement dans un bâtiment communal, l'implantation d'un coffret ERDF sera de la responsabilité et à la charge de la commune. ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2013

- 1) adopte le projet de schéma directeur de la vidéoprotection 2013-2015 de Versailles Grand Parc ;
- 2) fixe la participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection dans le cadre de ce schéma à 10 € par habitant pour les communes membres au 1^{er} janvier 2014 ;
- 3) fixe la participation complémentaire de Versailles Grand Parc aux dépenses communales liées à l'extension du système de vidéoprotection dans le cadre de ce schéma à 20 € par habitant pour les communes adhérant au programme 2013-2015 mais n'ayant pas bénéficié du programme 2010-2012 ;
- 4) approuve le projet d'avenant à la convention relative à la vidéoprotection passée avec les communes membres ;
- 5) autorise le Président, ou son représentant, à signer les avenants nécessaires ou documents afférents ;
- 6) autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 53

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services